



Société anonyme au capital de 24 959 384 euros  
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine  
562 018 002 R.C.S. Nanterre

## **Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 mai 2022**

### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

Les actionnaires de Gaumont sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022 à 11 heures, à l'Hôtel Peninsula, 5, avenue des Portugais 75116 Paris.

L'avis de réunion comprenant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 30 mars 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 38 et l'avis de convocation le 13 avril 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 44 et sur le support habilité aux annonces légales Actu-juridique.fr sous le n° 600188 (Hauts-de-Seine).

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne sur le site internet de la société [www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr), rubrique Finances.

Les documents prévus par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.